

Le ministère de la Défense a décidé de suspendre l'introduction d'une «estimation du potentiel» des militaires candidats à une promotion à un des grades de sous-officier et d'officier supérieur ou à des affectations spécifiques, à la suite d'un avis «très critique» du Conseil d'Etat, a indiqué dimanche la CGSP-Militaires.

Selon le syndicat socialiste, la Défense jugeait indispensable d'introduire une telle estimation du potentiel – en plus de l'actuelle évaluation de poste – «pour que la carrière d'un militaire puisse se développer».

L'objectif de ce processus d'évaluation, basé sur un ensemble d'exercices standardisés appréciés par des assesseurs du SELOR (le Bureau de sélection de l'administration fédérale), serait de vérifier si les compétences reprises dans différents profils sont bien présentes.

Selon ce projet, ce ne sont plus uniquement les états de service, la condition physique ou encore l'état de santé qui détermineraient le futur de la carrière militaire, mais également toute une série d'appréciations comportementales valables durant dix ans au maximum.

Mais dans son avis, le Conseil d'Etat s'est montré «très critique» lors de la lecture du projet d'arrêté royal et du rapport au roi, a indiqué le secrétaire permanent de la CGSP Militaires, Patrick Descy, dans un communiqué.

A tel point, selon lui, que le cabinet du ministre de la Défense, Pieter De Crem, refuse de communiquer son contenu.

Selon M. Descy, la Défense a finalement décidé de suspendre ce projet et de tenter une nouvelle approche sous la prochaine législature.

Interrogé par l'agence BELGA, le cabinet de M. De Crem s'est borné à indiquer qu'il s'agissait d'une question de «fonctionnement au quotidien» du département.

Source : L'AVENIR.NET